

# CERTIFICAT DE CAPACITE Orthophoniste en alternance

NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 38986

ENREGISTREMENT : 01/07/2024

ECHEANCE : 30/06/2029

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38986/>

## Présentation du métier

Le certificat de capacité d'orthophoniste forme à la pratique de l'orthophonie qui comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis.

## Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 941h et 994h** en fonction du parcours choisi (recherche ou clinique).

## Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

## Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 4ème année de formation orthophoniste**

## Rentrée

**Périodes de rentrée : septembre.**

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

## Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** ([www.cerfah.fr](http://www.cerfah.fr))
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

## Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

## Lieu de formation (UFA)

**Bouches-du-Rhône (13) : Marseille**

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

# DÉTAILS DE LA FORMATION

## Objectifs et compétences

1. Analyser et évaluer une situation pour établir un diagnostic orthophonique.
2. Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique adapté en orthophonie.
3. Concevoir, conduire et évaluer des séances d'orthophonie individuelles ou en groupe.
4. Établir et maintenir une relation thérapeutique avec les patients.
5. Développer une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique.
6. Apporter une expertise et du conseil dans le domaine orthophonique.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa propre pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques pour alimenter la pratique.
9. Gérer et organiser une structure ou un service orthophonique en optimisant ses ressources.
10. Coopérer avec les autres acteurs de santé et organiser les activités orthophoniques de manière coordonnée.
11. Former et informer des professionnels ou des étudiants dans le domaine de l'orthophonie.

## Blocs de compétences

Ce diplôme est réglementé et ne peut faire l'objet de modalités d'acquisition par blocs de compétences.

## Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

## Validation

Le certificat de capacité d'Orthophonie (niveau 7 - BAC+5) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

## Débouchés

Au cours de sa carrière, l'orthophoniste peut exercer en libéral, en milieu hospitalier ou dans des structures médico-sociales.

## Suite de parcours

L'orthophoniste pourra évoluer vers des fonctions de coordination, d'encadrement ou de formation au sein d'équipes pluridisciplinaires.

**CONTACT  
CERFAH**

### *Référente formation*

Mme BAHAT  
06.60.25.81.53  
f.bahat@cerfah.fr

### *Référente handicap*

Mme DAUMAS  
06.50.87.15.47  
l.daumas@cerfah.fr